

Département de l'Oise
 Arrondissement de Compiègne
 Canton de Thourotte
 Commune de Beaulieu-les-Fontaines

République Française

Procès-Verbal de la séance du 27 juillet 2022 à 20h00

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15
 Nombre de membres en exercice : 13
 Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 11
 Date de convocation : 20 juillet 2022 Date d'affichage : 03 août 2022

L'an deux mil vingt-deux le vingt-sept juillet à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Robert PIECHON, Maire.

Présent(e)s : MM PIECHON Robert, CARON Mathieu, VANDERHAEGHE Olivier, BARONNAT Yohan, HEYTENS Eloi, PIECHON Maximilien, BAZIN Hervé, Mmes CROIZIN Christine, SWENEN Yvette, VALOIS Brigitte, MORINEAU Justine.

Absent(e)s : M. MALLET Vincent qui a donné pouvoir à M. BARONNAT Yohan, M BACLET Francis qui a donné pouvoir à M. CARON Mathieu.

Madame Justine MORINEAU est élue secrétaire de séance.

Le compte rendu du 25 mai 2022 approuvé à l'unanimité.

1) Objet : recensement de la population janvier/février 2023 : nomination d'un coordonnateur.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Loi « Démocratie et proximité », article 156, confie aux communes ou EPCI, la responsabilité de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement. Depuis janvier 2004, le comptage traditionnel organisé tous les huit ou neuf ans est remplacé par des enquêtes de recensement annuelles. La nouvelle méthode de recensement distingue les communes en fonction d'un seuil de population fixé à 10 000 habitants. Les communes de moins de 10 000 habitants font l'objet d'une enquête de recensement exhaustive, tous les cinq ans. Elles ont été réparties par décret en cinq groupes, un par année civile. Beaulieu-les-Fontaines fait partie du groupe de communes recensées en 2023. La préparation et la réalisation des enquêtes de recensement feront appel à du personnel communal qui sera l'interlocuteur de l'INSEE et appelé « coordonnateur communal de l'enquête de recensement ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- charge Monsieur le Maire de la préparation, de la réalisation de l'enquête de recensement,
- nomme Mme DE MEYER Annie, coordonnateur communal.

2) Objet : devis de remplacement des chaudières au presbytère.

Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire sur les devis de remplacement des chaudières du presbytère, avec une abstention et 12 pour, l'entreprise John MIETTON d'Ognolles, est retenue pour ces travaux. Le devis pour deux chaudières à condensation de marque Chappée, s'élève à 7 164.00 € H.T. Un dossier de demande d'aide financière sera sollicité pour une amélioration énergétique.

Les autres entreprises sollicitées sont :

- Entreprise Collet de Guiscard, chaudière Chappée, pour un montant H.T. de 9 098.00 €
- Entreprise Ducauquy de Roye, chaudière à condensation Atlantic, pour un montant H.T. de 8 686.16 €
- Entreprise Slusarcsyk d'Eppeville, chaudière à condensation De Dietrich, pour un montant H.T. de 8 140.00 €.

12) Objet : le CR 21.

Le notaire a reçu le plan du géomètre et la procédure est en cours. Le chemin a été nettoyé.

13) Objet : révision du PLU.

Une révision du PLU sera nécessaire pour passer la zone 2AU (à urbaniser) en une zone 1Ub. Il faut prévoir une réunion.

14) Objet : questions diverses.

Remerciements des associations pour les subventions versées.


La pompe de la fontaine sera à remplacer.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21h30.

Fait à Beaulieu-les-Fontaines, le 3 août 2022.

Le Maire

Robert PIECHON



La secrétaire de séance

Justine MORINEAU

